

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2023

RENFORCER L'ORDONNANCE DE PROTECTION - (N° 661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.